

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **106 (1980)**

Heft 26

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Union internationale des architectes	« Ma maison, mon quartier, ma ville. » Concours de dessins pour enfants	Enfants et jeunes de 7 à 16 ans	31 déc. 80	13/80 B 54
Vereinigung für Landesplanung	Wettbewerb zu Fragen der Landesplanung	Teilnahmeberechtigt ist jedermann, der in der Schweiz wohnt, und Schweizer, die im Ausland wohnen	31 jan. 81	
Commune de Montana	Centre scolaire, PW	Architectes, ayant leur domicile professionnel dans le canton du Valais depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1980, ainsi que les architectes bourgeois d'une commune valaisanne domiciliés en Suisse. Pour participer, les architectes doivent être inscrits au Registre suisse A ou B ou avoir une expérience professionnelle équivalente	2 février 81 (26 sept. 80)	17/80 B 66
Gemeinde Suhr AG	Zentrum « Bärenmatte », PW	Fachleute, die mindestens seit dem 1. Januar 1980 im Kanton Aargau Wohn- oder Geschäftssitz haben, sowie Fachleute, welche in Suhr heimatberechtigt sind	Nouveau: 27 févr. 81	
Gemeindeverband Berufsschulzentrum Region Oberland Ost, Interlaken	Berufsschulzentrum mit Sportanlagen, PW	Fachleute, die seit mindestens dem 1. Januar 1979 Wohn- oder Geschäftssitz in den Amtsbezirken Frutigen, Niedersimmental, Interlaken, Oberhasli, Ober- und Nidersimmental, Thun oder Saanen haben	16 févr. 81 (dès 18 août 80)	
Städtische Baudirektion, Bern	Erneuerung des Klösterliareals, IW	Fachleute, welche in der Schweiz heimatberechtigt oder seit mindestens dem 1. Oktober 1978 niedergelassen sind	20 févr. 81 (22 août 80)	
Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse	Architecture Béton 81	Réalisateurs d'ouvrages où le béton joue un rôle prépondérant dans l'expression architecturale (construits en Suisse après le 1 ^{er} janvier 1974)	16 mars 81	24/80 12 (ann.)
Kantonales Amt für Gewässerschutz Luzern, Baudepartement des Kantons Aargau, Abt. Gewässerschutz	Sanierung Baldeggersee, Hallwilersee, Sempachersee, Ingenieur-Projekt-wettbewerb	Ingenieurbüros und Ingenieurgemeinschaften mit Geschäftssitz im Kanton Aargau oder im Kanton Luzern	31 mars 81 (30 juin 80)	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Nouveau Tribunal cantonal, PW	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire vaudois avant le 1 ^{er} janvier 1979	31 mars 81 (31 oct. 80)	
Commune du Grand-Saconnex	Salle communale de Grand-Saconnex, PW	Architectes propriétaires d'un bureau ayant leur domicile privé ou professionnel sur le territoire de la commune de Grand-Saconnex depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1979	16 avril 81 (21 nov. 80)	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Carnet des concours

Archives cantonales vaudoises

Résultats

1. Problème

Héritières des fonds constitués par les institutions antérieures, les Archives cantonales se sont enrichies progressivement à partir des dates charnières de notre histoire, 1798 et 1803. Vouées au sauvetage de la documentation, elles sont chargées en particulier:

- de conserver les documents d'archives appartenant ou confiés à l'Etat;
- de permettre, tant pour les besoins administratifs que pour la recherche historique, la consultation des documents qu'elles détiennent.

Elles préservent actuellement des documents dont les dates s'échelonnent du X^e au XX^e siècle.

Le bâtiment dont elles louent les locaux en ville de Lausanne atteint la limite des possibilités d'emmagasinement; un dépôt provisoire extérieur est aussi saturé. Il faut souligner que ni le bâtiment, ni le dépôt ci-devant mentionnés ne sont équipés des moyens de sécurité (mesures de protection contre le feu et mesures de surveillance) dont ils devraient être pourvus.

Le 7 novembre 1973, le Conseil d'Etat décide de réserver une parcelle de terrain propriété de l'Etat, d'environ 21 500 m², sise au lieu dit «A la Croix», commune du Mont-sur-Lausanne.

Le terrain prévu alors n'offrant pas les garanties voulues au point de vue de l'accès par les transports publics ou des facilités de travail pour les chercheurs, un autre terrain est retenu et, en janvier 1980, le Conseil d'Etat décide d'organiser un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment pour les Archives cantonales.

Au Maupas 47, les dépôts actuels, avec leurs 8 km de rayonnages, sont remplis, et aucune extension n'est possible. Les Archives cantonales ne pourront pas recevoir les 4 km linéaires qui attendent dans les sept départements, archives remontant même au siècle passé, et qui doivent à tout prix laisser la place libre pour les dossiers administratifs contemporains dont se servent régulièrement les services. Enfin, les mesures de sécurité les plus élémentaires font défaut.

En prenant en considération les critères suivants:

- législation fédérale en vigueur (protection des biens culturels);
- surface suffisante (afin d'assurer des extensions ultérieures);
- configuration favorable du terrain et facilité des raccordements techniques;
- climat du lieu;
- provenance des utilisateurs (proximité de l'université et des bibliothèques);
- moyens de transport;
- possibilités de construire;

il est apparu que le terrain de «La Mouline», situé dans le périmètre de l'Université et appartenant à l'Etat de Vaud, près de Dorigny, au nord du confluent de la Mèbre et de la Sorge, sur la commune de Chavannes, répond aux exigences principales.

Celles-ci ont été passées au crible par la commission de construction que le Conseil d'Etat a nommée à cet effet; le programme tient compte du logement des archives actuellement conservées par les Archives cantonales (8 km à Lausanne plus 2 km en dépôt extérieur), de celles dont les départements doivent se séparer le plus vite possible (4 km), et d'une marge d'accueil pour les accroissements futurs provenant aussi bien de l'administration que d'instances privées.

Le Service des bâtiments a lancé en avril 1980 un concours d'architecture ouvert aux architectes autorisés à pratiquer leur profession et domiciliés dans le canton. Cinquante-quatre concurrents ont reçu les documents de base du concours.

Le programme des locaux comprend quatre zones que distingue leur affectation:

- le service envers le public est composé de la salle de lecture, de cabinets de travail, de cellules de lecture de microfilms, d'une salle de séminaire et de locaux annexes;
- la zone administrative comporte essentiellement les bureaux et les locaux nécessaires au service de la salle de lecture;
- le traitement des documents à leur réception réclame des locaux de stockage, de tri, de désinfection et de restauration;
- la conservation des documents requiert des dépôts dont la surface représente environ le 80% de celle de l'ensemble de la construction (environ 8300 m²).

Le programme du concours permet d'estimer le coût à environ 12 000 000 de francs, selon l'indice du coût de la construction d'avril 1980. Ce montant comprend les frais du concours d'architecture. L'implantation du bâtiment dans le périmètre de Dorigny permet d'éviter le coût d'acquisition d'un nouveau terrain.

Les études préliminaires ont été entreprises en automne 1979, et le concours d'architecture s'est déroulé au printemps et en été 1980.

Compte tenu des exigences de la planification, la mise en service des nouveaux locaux est prévue pour le 1^{er} octobre 1985, ce qui implique la prolongation d'un an du bail des locaux actuellement occupés par les Archives cantonales vaudoises. Dès lors, les travaux devront commencer dans le courant de l'année 1982.

Le crédit présentement demandé au Grand Conseil doit comprendre, outre les frais du concours d'architecture (100 000 fr.), les honoraires et frais d'études du projet définitif, l'élaboration des dossiers de soumission et l'établissement du devis de réalisation basé sur des offres d'entreprises (850 000 fr.).

2. Jury

Le jury était constitué comme suit:

MM. J.-P. Dresco, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, président; J.-P. Chapuisat, directeur des Archives cantonales vaudoises; P. Duvanel, syndic de la commune de Chavannes; M. Mozer, architecte FAS/SIA, Genève; et R. Luscher, architecte FAS/SIA, Lausanne. Suppléants: J. Courtieu, conservateur en chef des Archives de la région de Franche-Comté, Besançon; et G. Cocchi, architecte FAS/SIA, Lausanne. Secrétaire: J.-F. Ottesen, ingénieur au Service des bâtiments de l'Etat de Vaud.

3. Projets remis

Quatre-vingts bureaux et architectes se sont intéressés à ce concours. Cinquante-quatre d'entre eux se sont inscrits; 29 projets ont été remis dans les délais, fixés au mardi 30 septembre 1980 pour les projets et au 15 octobre 1980 pour la maquette.

4. Premier tour

Le jury procède à un examen général; il décide d'éliminer 6 projets au premier tour.

5. Second tour

Le jury décide d'éliminer 13 projets au second tour.

6. Troisième tour

Demeurent 10 projets que le jury analyse selon les critères suivants:

- implantation;
- aspect architectural, économique et technique;
- fonctionnement.

Il procède à un tour général de vérification et confirme les décisions prises lors des tours précédents.

1^{er} prix: Fr. 18 000.— Atelier d'architecture H. Collomb SA, Lausanne
Consultant en thermique: Keller-Burnier, Lavigny

2^e prix: Fr. 14 000.— Fonso Boschetti, Epalinges

3^e prix: Fr. 8 000.— Bernard Vouga, Lausanne
Consultant en thermique: Bureau E.T.E., Lausanne

4^e prix: Fr. 5 000.—

5^e prix: Fr. 4 000.— Mario Bevilacqua, Jean-Daniel Urech et Hansjörg Zentner, Lausanne

6^e prix: Fr. 3 000.— Christian Eicher, Bussigny

7^e prix: Fr. 2 000.— Eric Kempf (collaborateur: Henri Bercioux, Lausanne)

Le jury renonce à proposer l'achat d'un projet.

En conclusion de ses travaux, le jury relève la bonne qualité générale des projets proposés au jugement.

Les caractéristiques principales des projets peuvent être résumées de la manière suivante:

Implantation

- à l'ouest de la parcelle en continuant les constructions existantes de la rue de la Mouline, laissant une réserve importante de terrain à l'est;
- au milieu de la parcelle avec de faibles réserves de terrain à l'ouest et à l'est;
- à l'est de la parcelle à proximité du carrefour de la Mouline.

Organisation

- Proposition d'une galette de un à plusieurs niveaux avec bâtiment contenant les secteurs public et administratif, rattachés ou détachés.
- Proposition de silos de nombreux niveaux pour les magasins auxquels s'appuient les secteurs réservés au public et à l'administration.
- Proposition de bâtiment unique superposant tous les secteurs.

Le jury relève que la difficulté principale du programme consistait à exprimer la représentativité de son contenu tout en ne dénaturant pas le caractère de magasin des archives.

Le jury, à l'unanimité, a désigné le projet de l'atelier Collomb SA comme premier prix et le recommande au maître de l'ouvrage pour la poursuite des études en vue d'une réalisation.

